

LE COUAROIL N°50

Bulletin municipal de Buding-Elzing
1^{er} semestre 2019



SOMMAIRE

N° 50

- | | | |
|---|-------|--------------------------|
|  | p.1 | <i>Le mot du Maire</i> |
|  | p.2 | <i>Etat civil</i> |
|  | p.4 | <i>Infos pratiques</i> |
|  | p.7 | <i>Vie communale</i> |
|  | p.10 | <i>Histoire</i> |
|  | p. 17 | <i>Conseil municipal</i> |
| 
<small>Une plus forte identité</small> | p. 23 | <i>Les associations</i> |
|  | p.32 | <i>Recette</i> |

*Rédaction et photocopies : la commission de la communication
Micro édition et impression réalisées par nos soins*



Mot du Maire

L'année dernière, à cette même époque je vous écrivais que nous venions de subir des précipitations pluvieuses exceptionnelles. Cette année c'est plutôt des chaleurs exceptionnelles, même si l'on a subit de nouveau un épisode pluvieux qui a fait déborder un tant soit peu les deux ruisseaux sans causer de dommage, si ce n'est que quelques débordements sans conséquences dramatiques. La planète continue son cycle il faut s'adapter et non le contraire !

Face à ces événements, il aura été observé différentes réactions de la population et de fait, force est de constater que tous, ne sont pas égaux face à certaines situations plus ou moins compliquées. Les personnes habituées à affronter les imprévus avec peu de moyens et à faire face malgré tout, les autres avec plus de moyens et plus exigeant sur les actions à mettre en place.

Malgré tout, une étude récente du Département sur le territoire de la CCAM montre une augmentation de la moyenne des revenus fiscaux des familles. Ce qui est loin d'être le cas des budgets des communes rurales... Dans ces conditions on ne peut pas satisfaire les attentes d'un certain nombre de nos citoyens. Il va donc falloir se poser rapidement la question des stratégies à mettre en place, satisfaire les demandes de plus en plus exigeantes de certains et mettre en place la fiscalité en rapport, ou choisir la participation citoyenne et solidaire.

A contrario des communes urbaines, nos moyens ne nous permettent donc pas d'apporter les mêmes services, mais apportent à mon avis d'autres conditions de vie.

Néanmoins, l'équipe municipale, à son échelle et avec ses moyens, s'investit pleinement pour satisfaire tout le monde et ce, malgré de plus en plus d'exigences personnelles, qui sont difficiles d'assouvir mais les choix de la Collectivité ont pour seuls objectifs d'apporter des solutions concrètes basées sur la réflexion et la connaissance.

Pour l'instant le budget se porte bien puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts cette année, ayant fait le choix des dépenses raisonnables à la mesure de nos moyens aux profits d'intérêts communautaires.

Nous menons deux gros projets d'environ 200 000 € chacun. Le chemin forestier Buding Veckring subventionné à 80 % par l'Europe FEADER en cours de réalisation, fin des travaux Septembre. L'appel d'offre ayant été moindre par rapport à l'estimation, cela va nous permettre de réaliser une portion supplémentaire pour le même prix. Nous pourrons alors rejoindre ce chemin forestier depuis Elzing pour des promenades à pieds.

La Cour du Château _ route d'Inglange, maintenant dans les mains d'un bureau d'étude qui présentera ce dossier aux habitants concernés avant la fin de l'année. Certes ce dossier ne se concrétisera pas sur le terrain avant la fin de cette mandature, mais déjà 51 % de subvention sont acquises, ce qui laisse bonne espoir pour la finalisation sur le terrain prochainement.

Pour le devenir de l'école, une étude a été mandatée au bureau MATÉC le rendu est en cours, en sachant que le jeu de cartes est régulièrement rebattu puisque le Président de la République a affirmé qu'il n'y aurait plus de fermeture d'école jusqu'à la fin de sa mandature et la Région viens de nous informer que la règle des trois kilomètres pour la mise en place d'un transport scolaire est supprimée. Donc tout est possible !

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous, de bonnes vacances, si ce n'est un bon repos, tout en restant vigilant.

*Le Maire
Jean-Yves LE CORRE*

La photo de votre enfant, de votre événement (baptême civil, mariage, noces) dans le journal municipal « Le Couaroil »...
Pour cela, il vous suffit de faire parvenir à la Mairie de Buding Elzing (commission Communication), une photographie et nous préciser les nom et prénom, date de naissance et adresse de l'enfant ou vos coordonnées et la date de l'évènement.
Par courriel à : mairie.buding@wanadoo.fr
Ou en déposant vos informations aux horaires d'ouverture de la Mairie : le mardi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h30

NAISSANCE

Martin DORLET, né le 7 juin 2019 à THIONVILLE



NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme Océane & M SCHNEPF Gaétan HOMAN 1, rue Principale le 01/01/2019

M Julien SERY 9D, route de Metzervisse le 24/01/2019

Mme Audrey DELAUNEY et son fils Loïc 12, rue de l'Eglise le 01/02/2019

Mme Laura DESCAMPS 1, La Haie du Chevreuil le 05/04/2019

M et Mme JOCHYMEK Jérémie et leurs enfants Léna et Milo 12B, rue des deux Places le 23/03/2019

PACS

Pascal FRISING & Mélanie UNTEREINER le 8 juin 2019 à 11h00



Nous leurs adressons nos sincères félicitations.

MARIAGE

Marina HAMZAoui & Benjamin LORANG, le 29 juin 2019 à 16H30



Toutes nos félicitations aux jeunes mariés

DECES

Le 5 mars 2019 LEYNIAC Gérard, décédé à BUDING

Le 6 mai 2019 BOISSONNET Marcel, doyen du village, décédé à THIONVILLE



Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

LE FRELON ASIATIQUE

Le Frelon Asiatique

Des nids ont été signalés en 2015 en Lorraine et en Champagne-Ardenne. En Alsace; les premiers individus ont été signalés en 2016. Savoir reconnaître le frelon asiatique est important, pour agir de manière adaptée. Si vous avez un nid de frelon vous pouvez contacter <http://www.guepes-frelons-57.com/> ou contact@guepes-frelons-57.fr ou par téléphone au **06 51 34 33 40**



Frelon asiatique

Taille : environ 3 cm

Nom commun

Frelon asiatique [*Vespa velutina nigrithorax*]

■ Coloration abdomen :

Noire avec une bande orangée

■ Couleur des pattes:

Nettement jaune

Bien reconnaître le frelon asiatique

Le Frelon Asiatique	Le Frelon Européen Un risque de confusion	Autres risques de confusion												
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="font-size: 8px;">Tête noire et visage orange</div> <div style="font-size: 8px;">Thorax noir</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: 8px;"> <div>Extrémités des pattes jaune</div> <div>Abdomen noir avec une large bande orangée</div> </div> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Nid ovale, entrée unique sur le côté</p> <div style="text-align: right; font-size: 8px;">Trou d'entrée</div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="font-size: 8px;">Tête rousse et visage jaune</div> <div style="font-size: 8px;">Thorax noir et roux</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: 8px;"> <div>Abdomen jaune avec des dessins noirs</div> <div>Pattes rousses</div> </div> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Nid en cheminée, entrée large sur le dessous</p> <div style="text-align: left; font-size: 8px;">Trou d'entrée</div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="font-size: 8px;">Taille 2,5 cm à 3 cm</div> <div style="font-size: 8px;">Tête rousse et visage jaune</div> </div> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Abeille charpentière <i>Xylocopa violacea</i> (Pierre Falatico, 2010)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="font-size: 8px;">Taille 1,8 cm à 2,2 cm</div> <div style="font-size: 8px;">Tête rousse et visage jaune</div> </div> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Guêpe des buissons <i>Dolichovespula media</i> (Fritz Geller-Grimm 2007)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="font-size: 8px;">Taille 1,8 cm à 2,2 cm</div> <div style="font-size: 8px;">Tête rousse et visage jaune</div> </div> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">Guêpe européenne <i>Vespa germanica</i> (Soebe 23 avril 2005)</p>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #f0f0f0;"> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3,5 cm</td> <td style="text-align: center;">Diurne</td> <td style="text-align: center;">En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation des nids	3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #f0f0f0;"> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation Des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">Nocturne / Diurne</td> <td style="text-align: center;">Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation Des nids	4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)	
Taille de l'individu	Activité	Situation des nids												
3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations												
Taille de l'individu	Activité	Situation Des nids												
4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)												

En provenance de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud-Ouest en 2005. Depuis, il a colonisé plus de 75 % du territoire. En région Grand-Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace. Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union européenne, le Frelon Asiatique colonise et dégrade rapidement la qualité de notre environnement.

Le Frelon Asiatique a des impacts à 3 niveaux

- **Apiculture** : Prédation des abeilles domestiques. Diminution de la production de miel
- **Biodiversité** : Perturbation des équilibres naturels Prédation accrue des insectes pollinisateurs
- **Santé publique** : Risque de pique Perturbation des lieux publics Perturbation des activités de plein air.

DECHETS

Comme vous avez pu le lire dans le dernier bulletin municipal, la collecte des déchets a évolué en particulier sur les jours de ramassages et le nombre de levées.

Depuis le 7 janvier 2019

- **Le ramassage des déchets ménagers résiduels est réalisé le lundi de chaque semaine** et non plus le mardi. Les lundis fériés seront rattrapés suivant le calendrier ci-après

Lundi 11 novembre 2019 Par le samedi 9 novembre 2019



- **Le ramassage des déchets ménagers recyclables est réalisé le vendredi des semaines paires (soit tous les 15 jours)** et non plus le mercredi.

Ci-après le calendrier de collecte des déchets recyclables pour l'année 2019

Vendredi 28 juin 2019	Vendredi 4 octobre 2019
Vendredi 12 juillet 2019	Vendredi 18 octobre 2019
Vendredi 26 juillet 2019	Samedi 2 novembre 2019
Vendredi 9 août 2019	Vendredi 15 novembre 2019
Vendredi 23 août 2019	Vendredi 29 novembre 2019
Vendredi 6 septembre 2019	Vendredi 13 décembre 2019
Vendredi 20 septembre 2019	Vendredi 27 décembre 2019

- **Le ramassage des encombrants ne sera plus assuré. Les déchèteries de Kœnigsmacker, Guénange et Aboncourt sont à votre service.**

La collecte des encombrants pourra avoir lieu pour les personnes en situation de handicap et pour nos aînés de plus de 80 ans. Les renseignements ou prise de rendez par téléphone à l'Arc Mosellan au 03 82 83 21 57.

- Vous pouvez également utiliser un composteur soit extérieur ou intérieur pour diminuer vos déchets organiques (déchets culinaires)
Pour information le thé de composte pourra être utilisé pour fertiliser les plantes en pot ou pour votre carré potager. Il doit être dilué à raison de 10 cl par litre d'eau. (1litre pour un arrosoir de 10 litres)
- **Ces informations sont également disponibles sur le panneau d'affichage**

FERMETURE DES AGENCES EDF

Extrait de l'information reçue par courriel le 2 mai 2019 en mairie de Buding-Elzing

Nous souhaitons vous informer qu'en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.



Avis aux Budingeois concernant la fermeture de agences EDF en France en 2019 :

Pour avoir des informations sur la fermeture des agence EDF en 2019

www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/

Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur :

www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/

Retrouvez toutes les informations

www.agence-france-electricite.fr/edf/

PARCOURS FRACTIONNE



Pour faire suite à la demande des sportifs du village notamment M. LANGLERE adhérent du club les Arts Hombourgeois, un parcours fractionné de 0 à 1000 mètres, est visible depuis peu.

Ce parcours se situe sur le chemin rural Buding-Inglange derrière le Parc de la CCAM.

Cela peut très bien intéresser les écoles, les amateurs de courses, ou toutes autres personnes, certains s'y entraînent déjà.

Les beaux jours sont là, chaussez vos baskets et surtout hydratez-vous par ces fortes chaleurs.

SCOLAIRE

Les effectifs pour la rentrée 2019/2020

Ecole élémentaire	
Effectifs et répartition	Professeur des écoles
11 CP + 11 CE 1	Mme Lambert (Directrice) / Mme Schmitt
8 CE 2 + 10 CM 1	Mme Fischer
10 CM 2	Mme Gawrysiak
Ecole maternelle	
Effectifs	Professeur des écoles
7 GS + 3 MS + 4 PS	Mme Meyer (Directrice)

FELICITATIONS AUX ELEVES DE CM2

Il est de tradition pour la municipalité de récompenser les élèves de CM2 lors de la fête de l'école. Cette année ce sont 12 enfants qui rejoindront le collège. Bravo donc à **Louane METZ**, **Enzo DURMARQUE**, **Clara LANSER**, **Abed BELLOUT**, **NAHID BELLOUT**, **Alan DASILVA**, **Antoine MAENNLEIN**, **Joana BARBIER**, **Léna DUPOIRIER**, **Luc PERRERA**, **Théo MARTIN**, **Aaron CASPAR**



CAFE-RENCONTRE AVEC NOS AINES

Ce mercredi 05/06/2019, joie et bonne humeur pour cette rencontre autour d'une bonne part de tarte, d'un verre de crémant et d'un bon café marquant ainsi la mi-saison. Reprise le 1er mercredi de chaque mois à partir de septembre.

Moments inoubliables avec de bons souvenirs sur la vie de notre village au travers du temps.

Vous avez plus de 65 ans rejoignez-nous.



TRANSPORT DE NOS ANCIENS

Actuellement un taxi emmène nos personnes seules et sans permis faire quelques commissions tous les 15 jours, le mercredi matin, 1 fois à Metzervisse, Thionville et Basse Ham. Moment convivial qui permet à nos anciens de se retrouver.

DEVOIRS CIVIQUES

A peine inscrits sur les listes électorales, Amandine Frey, Maella Vecellio et Louis Manara, n'ont pas manqué d'accomplir leur devoir civique lors des élections européennes.



LE TOURNOI DE HAND BALL

Sous l'œil bienveillant de Mme Gawrysiak nos élèves de CM1 ET CM2 ont participé à la 13^{ème} édition du tournoi de handball des écoles. Ce tournoi organisé par le club de Bousse Luttange Rurange à Guénange rassemble plus de 750 élèves. Bonne humeur et bel esprit d'équipe était au rendez-vous. Bravo aux enfants pour leur prestation.

Pour reprendre les mots du jeune capitaine Théo M. « Nous n'avons rien gagné mais je suis très fier de mon équipe »



Le Château de Buding (suite couaroil N°49)



Les Châtelains

Un nom domine de sa présence sur le sol de Buding une période d'environ un siècle et demi, celui de la famille THOMY . C'est en 1845 que ce nom apparaît pour la première fois dans les archives locales. Cette famille n'est pas d'ascendance mosellane. Une tradition ancestrale lui attribue une lointaine origine anglo-saxonne. Il n'est pas impossible que le premier Thomy français fût un fidèle compagnon d'exil du roi Jacques II d'Angleterre, lors de son séjour en France. Toujours est-il qu'au siècle suivant, nous retrouvons les Thomy au service de la cour de Lorraine. Un ancêtre, Dominique, était brigadier des chasseurs du Duc Stanislas.

Son fils, Jean Nicolas, fera carrière dans l'administration française de la Lorraine. Tour à tour échevin de Château-Salins et receveur des deniers patrimoniaux de l'octroi, receveur de l'Hôtel de ville, maire de Château-Salins, en 1789, il était délégué aux États Généraux par le Tiers Etat. Sous la restauration, il fut membre puis Président du Conseil électoral, membre du Conseil Général de la Meurthe et receveur des Salines de Château-Salins. Il avait épousé Barbe Marie Maniguet (DCD le 24 juillet 1829), fille de François Maniguet, échevin de Château-Salins, et de Jeanne Bongead, de Nancy. C'est le dernier de ses enfants qui fera entrer la famille Thomy dans l'histoire de Buding.

Antoine-Pierre-Clet Thomy était né à Château-Salins à la veille de la Révolution, le 27 avril 1782. De son père, il hérita et la formation et la fonction de Maire de cette ville. Il mourut à Metz où il résidait Place St Martin, le 8 juillet 1860 et fut inhumé au cimetière de l'Est. Son état le désigne uniquement comme propriétaire. C'est à lui que la famille doit l'achat des premières parcelles du domaine de Buding. C'est encore à Metz qu'il épousa le 1^{er} septembre 1813 Marie Charlotte d'Arbois, fille unique de Marie Joseph d'Arbois, avoué au tribunal de première instance, et de Marie Anne Sigu, originaire de Chaminot.

De leur union naquirent :

- 1) Anne Elisabeth, née à Château Salins. Elle épousa à Metz Antoine Thirion, natif de Morhange, avocat à la Cour. Au moment de leur mariage, ils se fixèrent à Paris en 1827.
- 2) Léon Xavier Nicolas, qui suit, héritier du domaine de Buding.

Léon Xavier Nicolas Thomy était né à Château Salins en 1814. Avec lui, la lignée passe à l'administration dans la robe. Il devint avocat comme son beau-frère et se fixa à Metz où il acquit définitivement en 1814 la maison sise au N° 8 de la Place St Martin. Comme beaucoup d'Alsaciens-Lorrains, il quitta la Moselle au moment de l'annexion. C'est en Champagne qu'il se fixa et mourut à Château Thierry le 9 juillet 1881. Il fut inhumé dans le caveau familial à Metz, devenue prussienne entre temps.

Il avait épousé à Metz le 1^{er} septembre 1845 Marie Louise Euphrasie du Pillard de Requin, née dans cette même ville le 13 mars 1824. Elle était la petite fille de Jacques Rémy du Pillard de Requin, écuyer, ancien major d'infanterie, né à Vaudrevange, au temps où la Sarre était

française. Elle décéda à Paris le 23 juin 1883 et fut inhumée à Metz dans la tombe où reposaient déjà son père Mathieu Sébastien Charles Marie décédé en 1842, et sa tante Marie Barbe Charlotte trépassée en 1843, non mariée. Tous ces noms sont conservés sur la dalle funéraire du cimetière de l'Est.

De leur union sont nés :

- 1) Clet Georges, héritier de la propriété de Buding.
- 2) Marie Charlotte, née le 1^{er} janvier 1848, décédée à St Omer le 29 novembre 1877, épouse de Louis, comte de Garnier des Garets.

Clet Gerges Thomy était né à Metz le 14 novembre 1846. Il ne se destina point au barreau, mais choisit la carrière préfectorale. Il fut successivement conseiller de préfecture à Poitiers, Bourgneuf, Guéret, avant d'être nommé Sous-Préfet à Semur-en-Auxois (Côte d'Or). Entre 1867 et 1870, nous le trouvons comme attaché au parquet du Procureur Général de la Cour de Metz.



Au siège de Thionville en 1870 il commande une compagnie de gardes mobiles. Sa carrière fut interrompue en 1906 au des « Inventaires », suite à la Loi de Séparation de l'Église et de l'État. Après sa démission de Sous-Préfet, pour ne pas contribuer à l'expulsion des Religieux, il fut destitué de ses fonctions. Il séjourna dès lors davantage en Lorraine où il résidait en dehors de ses visites auprès de ses filles établies à Paris et Versailles. Il en profita pour aménager la maison de Buding en la dotant d'un jardin d'agrément dessiné par Kleinhold, paysagiste alors bien connu à Metz. Ce jardin, sans clôture vers le bois, faisait tout le charme de la maison. Après 1918, il fit transformer les remises et écuries en un grand salon donnant de plein pied sur ce jardin paysage. Il existe encore de nos jours, mais le beau jardin a été transformé en lotissement.



A la mobilisation de 1914, grâce à la bienveillance de Mr Jean Birck, alors Maire de Buding, venu le réveiller à quatre heures du matin, Mr Thomy put gagner à pied le Luxembourg et par la Belgique rentrer en France où sa famille, résidant à Lille, s'inquiétait de son sort. En effet, les Allemands recherchaient tous les membres du « Souvenir Français » auquel Mr Thomy adhérait. Et en tant qu'ancien mobile à Thionville, il faisait l'objet d'une surveillance particulière. La famille passa le temps de la guerre en Bretagne, à Saint Briec, précisément, d'où elle reprendra contact avec ses amis de Buding dès le mois de janvier 1919.

Il avait épousé le 24 août 1878 à Montigny-Etampes (Maine et Loire) Sophie Henriette Camille Couturier, d'une famille parisienne aux ascendances marseillaises. D'elle, sa petite fille dira plus tard : « Elle aimait visiter les familles de Buding en les soignant souvent. Très bonne maîtresse de maison, s'oubliant toujours pour son mari et pour les siens, recueillie et réservée, elle savait faire ou laisser s'épanouir la joie ou l'esprit autour d'elle. La bienveillance n'empêchait pas les bons mots, la liberté d'esprit et même une certaine ouverture sur les autres et des habitudes plus larges ».

A Buding, elle a laissé le souvenir d'une personne discrète, affable, pieuse, bienfaitrice des pauvres et des malades. Quant à Mr Thomy, son époux, on le qualifiait de fin lettré, ami des livres. Il cherchait à rendre service par quelques conseils éclairés, littéraires ou juridiques. Amoureux de la nature, des chiens et autres bêtes, il se refusait à chasser les chevreuils, ce qui ne l'empêchait pas de beaucoup marcher à la chasse. Il est décédé à Buding, le 24 octobre 1924 à l'âge de 77 ans. Son épouse le suivit dans la mort à Metz le 10 juillet 1932 à l'âge de 80 ans. Une même tombe les réunit au cimetière de l'Est à Metz.

De leur union naquirent deux filles :

Célestine Geneviève Marie Thomy qui est née le 27 juillet 1879 à Montigny Champigny en Maine et Loire, où la famille possédait une propriété.

Entrée de bonne heure dans les services de la Croix-Rouge, elle y a dépensé des trésors de générosité et de dévouement, surtout au cours de la première Guerre mondiale. Le 29 mai 1905, elle épousait à Paris, à Saint Louis des Invalides, Pierre Jean Louis Marie Joseph de Toytot, pour lors lieutenant au 42ème Régiment d'Infanterie à Belfort. Réfugiée à Saint Brieuc en 1914/18, elle faisait des gardes de nuit à la gare, pour les réfugiés, et naturellement s'occupait des blessés dans les hôpitaux. Veuve de guerre en 1915 avec une fillette de neuf ans, elle continua à œuvrer comme infirmière de la Croix-Rouge. A la fin de la guerre en novembre 1918 grâce à un passe-port-télégramme du Général de Maud'huy, Gouverneur militaire, elle avait voyagé avec le drapeau des Chasseurs de Nancy à Metz et gardait un souvenir inoubliable de ces fêtes exubérantes de la libération de Metz.

Quelques jours après, elle retrouvait à Buding la maison de ses vacances d'autrefois. La paix revenue, ses séjours en Lorraine purent se prolonger. Toujours active, elle a longtemps œuvré avec Mesdames de Wendel et la Comtesse de Bertier au sein de la Ligue Féminine d'Action Catholique Française. A la mort de ses parents, elle est devenue, pour moitié avec sa sœur, propriétaire du domaine de Buding. La guerre 1939/45 la chassa à nouveau de Lorraine. Ce temps d'épreuve, elle le passa en Bourgogne. Après les hostilités, elle retrouva sa maison de Buding pillée et en partie sinistrée. Elle s'y installa dans des conditions plus que précaires et y demeura la majeure partie de son temps jusqu'au moment de la mise en vente du domaine en 1958.

Pierre de Toytot était né le 7 mai 1873 à Nevers au sein d'une famille d'origine franc-comtoise établie en Nivernais. Il était militaire de carrière et fit entre 1905 et 1914 de fréquents séjours à Buding. C'est au cours de l'une de ses visites qu'on le vit en compagnie d'un Lorrain de son âge, en vêtements civils évidemment (car Lorraine annexée). Ce n'était autre que le Capitaine Charles Mangin, originaire de Sarrebourg, futur Général et héros de la grande Guerre.

Selon sa fille, la vocation d'officier de Pierre de Toytot s'était considérablement approfondie ou élevée par ses séjours en Lorraine annexée. L'heure de l'épreuve allait sonner à la mobilisation de 1914. Il est tombé le 7 octobre 1915, âgé de 42 ans, près de la ferme Navaux. Inhumé d'abord au cimetière de Bussy le Château (Marne), il fut transféré après 1918 au cimetière national à Sommesuippe.

Sa dernière citation à l'ordre de l'armée disait ceci :
« Le capitaine Pierre de Toytot, blessé mortellement à son poste de combat, a fait preuve du plus grand courage et s'est laissé panser en disant : cela ne fait rien. Vive la France ! »

A son aumônier, il avait confié avant de mourir :
« Je suis perdu, qu'importe d'ailleurs. Dans mes intentions les plus intimes je suis dans une paix profonde avec Dieu. Je lui fais positivement sacrifice de ma vie pour la France. Je sais que je meurs pour elle ».
Le souvenir du capitaine Pierre de Toytot est resté vivant au cœur des anciens de Buding.

Geneviève Marie Thomy. Elle était née le 23 avril 1884 à Paris. Avec ses parents et sa sœur, elle passait régulièrement ses vacances à Buding. Au 4 juin 1907, elle épousait à Versailles Henri Charles Marie de Malmann, né d'une riche famille d'industriels autrichiens, spécialisés dans les filatures et tissages, implantés à Reichenberg en Bohême (*). C'est là que le couple s'installa et que trois enfants vinrent au monde.



A la suite des événements qui marquèrent la fin de la première Guerre mondiale, ils quittèrent l'Autriche en 1917 et vinrent vivre à Buding. Plus tard, ils se fixèrent définitivement à Paris et en banlieue. Mr de Malmann décéda dans la capitale le 1^{er} mai 1924. Par la suite, Madame de Malmann fit des séjours prolongés à Buding, dans cette maison qui lui appartenait pour moitié depuis 1924.

Elle est décédée le 3 juillet 1957, à l'âge de 73 ans, à Morannes (Maine et Loire), inhumée à Paris. L'année suivante, ses enfants, héritiers de la part de leur mère du domaine de Buding, du consentement de leur tante Madame de Toytot, décidèrent de mettre en vente tous les biens sis à Buding. Ce sera la fin de l'unité d'un domaine dont le souvenir se meurt au pays de la Moselle.

Françoise de Toytot, est la fille du capitaine Pierre de Toytot, mort au champ d'honneur en 1915, et de Célestine Geneviève Marie Thomy. Elle est née le 28 février 1906 à Belfort où son père était en garnison. Son enfance et sa jeunesse connurent de fréquents séjours à Buding. Après une tentative infructueuse de vie religieuse au Carmel de Nogent sur Marne, elle suivit l'exemple de sa mère en s'engageant dans les voies de l'Assistance Sociale. Sortie de l'école des infirmières de Strasbourg, elle connut l'époque difficile de l'occupation tout en militant activement avec la Résistance en Bourgogne. Vers la fin de la guerre en novembre ou décembre 1944 nous la retrouvons à Buding.



Voici ses dires à Mr DICOP (à l'époque curé de Buding), qui a fait une étude sur le château. « Ayant eu un sauf conduit de la Croix Rouge et américain, j'avais pu être en même temps qu'une petite parisienne résistante, la première à revenir à Buding, avant que les Officiers de Liaison Français n'aient eu la possibilité d'y parvenir. Buding saluait en nous deux la France et me fêtait pour mon retour ».

Après la libération, elle partit en Indochine où elle connut les misères de la guerre. Rapatriée en 1949, elle vécut à Vilnière aux abords d'Angers où elle est semble-t-il décédée.

La vie de Château à la campagne

D'entrée, précisons que tout au long de la présence de la famille Thomy au pays, cette demeure n'a jamais servi comme habitation principale, mais a ordinairement été utilisée comme résidence secondaire, maison de campagne et séjour de vacances. En général, la famille venait y passer la belle saison, du mois de mai à la fin octobre. Le reste du temps, c'est à dire l'hiver, on le passait en ville, à Metz, à Paris ou en quelque autre propriété appartenant à la famille.

Les gardes et employés du domaine, avertis au préalable, s'activaient les jours précédents à remettre la demeure en état d'accueil. Il fallait aérer les pièces, allumer le feu dans la cuisinière pour le jour de l'arrivée, entretenir les massifs de fleurs, sarcler les allées du parc. A l'heure de l'arrivée du train, le cocher se trouvait à la gare de Metzervisse ou de Königsmacker pour recevoir les arrivants, s'occuper de leurs bagages et conduire les maîtres à domicile. Pour ces séjours prolongés à Buding, la famille Thomy tenait à la présence de la cuisinière habituelle de la maison qui l'accompagnait lors des déplacements.

Les autres employés de la maison étaient à plein temps ou par intermittence choisis au village ou dans les environs proches. Il arrivait souvent que plusieurs emplois étaient cumulés par la même personne. Ainsi, le jardinier faisait fonction d'homme de peine. Il devait servir à table, s'occuper des communs, soigner la jument à l'écurie, faire le cocher, le caviste, et, à l'occasion, le bûcheron.

A l'intérieur de la maison, on rencontrait régulièrement la dame de compagnie ou la lingère. A l'occasion des grandes réceptions, le personnel de la maison pouvait être augmenté. Quant à l'exploitation des terres du châtelain, pendant des décennies, elle fut assurée par la famille Fochs. Signe particulier de gentillesse, la plupart des familiers de la maison portaient des surnoms. Il y avait Biby, Fifine, Louzette, Mizy, etc... Il y a lieu aussi d'évoquer également les journaliers, à certaines époques, ils étaient occupés à la journée par les maîtres des lieux, principalement à la fenaison, la moisson, les vendanges et lors d'abattage des arbres en forêt.



- Le régisseur, fermier, garde de la maison : François Fochs.
- Le jardinier : François Kunerat (dcd en 1913), Théophile Engelmann (entre 1909-1913)
- Le cocher, le valet de chambre : Joseph Chauffez (décédé en 1909)
- Le vigneron : la famille Schwartzentbart de Helling
- Le pâtre : Jean Marx (décédé éen 1902)
- La dame de compagnie : Joséphine Fochs Wagner
- Les servantes : Mlle Cécile de Metz (à vérifier), Barbe Kunerat-Bonamy
- Les cuisinières : Mmes Justine Marx Herder, Marie Bredimus – Grasser, Mlle Claire Finck (de Monneren).

En général, il y avait à la maison, quand les maîtres y résidaient, trois employés : deux femmes pour l'intérieur et le jardinier en permanence.

A diverses époques, surtout quand les enfants avaient dépassé l'âge des études, on venait plus souvent à la campagne. On y séjournait même en hiver pour les plaisirs de la neige. A Buding, la jeunesse aimait luger et patiner. A chaque séjour, le personnel était spécialement mis

Une des grandes préoccupations de la famille Thomy, lors de ses séjours à Buding, consistait dans l'entretien des relations amicales avec les nombreuses familles bourgeoises de la contrée. Les invitations à table de part et d'autre foisonnaient. Pendant la belle saison, entre les différents châteaux de la région, régnait un va et vient incessant, d'ordinaire en calèche par monts et vaux.



A Buding, les filles du château furent les premières au village à posséder une bicyclette. Les promenades en forêt étaient de tous les jours. Un but favori de ces sorties était la chapelle du Hackenberg. En été les demoiselles se baignaient dans la Canner.

En automne, les messieurs s'adonnent au plaisir de la chasse dans les bois de Gondreville, Cattenom, Oudrenne, Chelaincourt, Preisch, Lagrange,...

A la même saison, la journée des vendanges à Helling, à laquelle les dames de la maison participent activement, est l'occasion d'une fête particulière.



Toute la noblesse du secteur de Thionville se fréquentait : De Puymaigre (Inglange) , De Bertier (Lagrange), De Gargan (Florange), Valette (Sierck), De Wendel (Hayange), De Mitry,...

Sous l'annexion, la collusion avec les autorités prussiennes n'était pas de mise.

Par contre la famille n'a pas réservé de concessions au cimetière du village. En Lorraine, le caveau de la famille se trouve au cimetière de l'Est à Metz.

La fin d'une époque

Le déclin s'amorça avec le commencement de la seconde guerre mondiale. Au début des hostilités, au mois d'août 1939, Madame de Toytot résidait à Buding. Au moment du repli de la population, au mois de mai 1940, elle avait quitté sa demeure. La maison fut pillée par les troupes françaises, ensuite par les nazis qui y organisaient de temps en temps des bals publics. A la libération, la maison était dans un triste état.



Madame de Toytot, revint avec sa fille après la fin de la guerre et s'installa modestement en ses murs. Avec le décès de Madame de Mallmann (1957), les événements s'accélérent. Les héritiers décidèrent de mettre en vente tous leurs biens sis à Buding. Il se trouva bien un amateur, au début, pour tout le lot. Mais l'affaire capota. Le morcellement de la propriété fut dès lors envisagé. Et dès l'automne 1958, les transactions purent être effectuées. Les nouveaux acquéreurs furent au nombre de sept :

Mr Roland HAAS, pour le corps de logis ; Mr François Crauser, la maison du jardinier, Mr Jean Pierre Birck, la Thomysheck (terre), Mr Adelino Baron, une dépendance avec le fournil, Mr Hachemi Bouzidi, le premier étage de l'immeuble principal, Mr Pierre Birck, le parc et le fermier du domaine Mr François Fochs, il racheta le reste des terres.

Par la suite, le parc tend à se convertir en lotissement avec la construction de deux maisons. Le bâtiment principal a été acheté fin 2017 par une société à la famille Haas. Celle-ci envisagerait de faire une restauration des lieux avec aménagement de parkings dans un but locatif.

Et désormais l'histoire des châtelains de Buding semble définitivement close. Les liens affectifs avec la Lorraine sont dissous.

(*) Reichenberg, aujourd'hui Liberec, ville de Tchécoslovaquie. Centre industriel important pour les textiles et la métallurgie. Les événements politiques subséquents à la guerre, en 1918, ont privé la famille Mallmann de tous ses biens en ce pays.

Lucien GRESS

SEANCE DU 4 avril 2019

Présents : Mmes et Mrs SCHIANO Philippe, LENARD Marie-Hélène, OUCHENE Anna, TAPIN Alexandre, LENERT Laurent, SCHLINCKER Bernard, EILLES Jean-Michel, DRONNE Jean-Luc, GARNI Michel et MONIOT Alexandre.

Membres absents: TORRES Magali, MORIN Michel, GUTSCHMIDT Alex qui a donné procuration à LE CORRE Jean-Yves et SOPEL Corinne qui a donné procuration à LENERT Laurent.

COMMUNIQUES :

- 1) La consultation relative au marché de création d'une route forestière et d'une place de dépôt et de retournement en forêt a pris fin le 27 mars 2019 à 17H. A cet effet, trois dossiers ont été déposés par les entreprises, EUROVIA, LINGENHELD et SCHIEL FRERES. 15 dossiers complets téléchargés dont 5 avec intention de réponses.
- 2) Dans le cadre de la dématérialisation des actes, la Collectivité se verra remettre le certificat électronique par notre prestataire de logiciels actuel qui est Berger Levraut en date du 9 mai 2019.
- 3) L'APEI de Thionville a remercié vivement la collectivité pour la subvention attribuée au titre de l'année 2019.
- 4) Le logement communal sis 35B, rue de l'Eglise, occupé par Mme Vanessa LAURENT depuis le 1^{er} novembre 2017 et qu'elle a quitté le 15 mars dernier est loué depuis cette même date par Mme Charlène MANDUZIO.

Compte de gestion 2018



Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE CORRE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif M14/2018

Réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre TAPIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2018 représentant les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent de 340 849,13 €

Investissement : excédent de 155 235,58 €

Vote du taux des 3 taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,



- **DECIDE** de maintenir les taux des trois taxes comme suit :
 - o taxe d'habitation 14,71 %
 - o taxe foncière bâti 16,58 %
 - o taxe foncière non bâti 46,86 %

Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 s'équilibrant :
 - en dépenses et recettes de fonctionnement à 679 874,00 €
 - en dépenses et recettes d'investissement à 761 000,00 €

Modification des attributions de compensation suite au transfert au niveau communautaire de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et en application des dispositions de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Eu égard à ce transfert de compétences et en application des dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts (CGI), la CCAM a réuni, le 15 novembre 2018, sa Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour :

D'une part, identifier les charges et produits éventuels associés à cette compétence au niveau des différentes Communes membres au cours des exercices budgétaires précédant sa communautarisation ;

D'autre part, proposer aux élus du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux du territoire l'option préconisée par la CLECT quant à l'évolution des montants des Attributions de Compensation (AC) instituées entre l'EPCI et ses Communes membres pour tenir compte de cette prise de compétence à l'échelon communautaire.

Pour rappel, la finalité des AC est d'assurer à la CCAM ou aux Communes membres, la neutralité financière de tout transfert de compétences.

Par le biais des AC, les Communes membres transfèrent à l'EPCI les moyens financiers nécessaires à l'exercice des prérogatives communautarisées, à due proportion des montants qu'elles y consacraient antérieurement, sur une moyenne généralement calculée sur trois années.

Une fois cette « photographie » financière fixée et intégrée aux AC de chaque Commune membre, ce montant est généralement fixe et invariant et perdure aussi longtemps que la compétence à laquelle elle est rattachée reste communautaire, indépendamment de l'évolution ultérieure des charges et produits associés que supportera alors intégralement l'EPCI sans possibilité de « refinancement » auprès de ses membres.

Dans la mesure où le présent rapport de la CLECT de la CCAM est afférent à une prise de compétence nouvelle par l'EPCI, il présente :

D'une part, un caractère obligatoire, indépendamment des propositions d'évolution des AC qu'il pourrait contenir ;

D'autre part, la nécessité d'être soumis à l'examen et à délibérations de l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres pour être adopté, le cas échéant, aux conditions de majorité suivantes :

Soit 2/3 des Communes représentant au moins 50 % de la population de l'EPCI ;

Soit 50 % des Communes représentant au moins 2/3 de la population de l'EPCI.

Par courrier du 14 janvier 2019, Monsieur le Président de la CCAM a officiellement notifié à la Commune :

D'une part, le rapport de la CLECT réunie le 15 novembre 2018 relatif à la compétence GEMAPI ;

D'autre part, la délibération adoptée par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2018 qui approuve le rapport précité ainsi que les préconisations qu'il contient en termes d'évolution des montants des AC.

Il appartient dès lors au Conseil Municipal de se prononcer – par délibération et dans un délai de trois mois à compter de leur notification par la CCAM – tant sur le rapport de la CLECT que sur les propositions d'évolution des AC qu'il contient et qui ont été approuvées par le Conseil Communautaire.

Il est précisé qu'en l'absence de délibération constatée à l'expiration du délai précité de trois mois, cette situation vaudra acceptation tacite par la Commune de l'ensemble des éléments qui lui ont été notifiés par la CCAM.

Vu le rapport de la CLECT de la CCAM établi suite à sa réunion du 15 novembre 2018 et portant sur l'identification des charges et produits associés à la compétence GEMAPI, d'une part, et à leurs modalités de prise en compte au niveau des Attributions de Compensation (AC), d'autre part ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2018 du Conseil Communautaire de la CCAM par laquelle ce dernier reprend l'intégralité des préconisations adoptées par la CLECT et approuve dès lors le principe une modification du montant des AC des Communes membres au titre de la compétence GEMAPI telle que préconisée par la CLECT, à savoir :

Uniquement pour les Communes antérieurement membres du Syndicat Intercommunal de la Canner ;
Pour une période transitoire et limitée de deux ans, soit sur les millésimes d'AC relatifs aux exercices budgétaires 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 12 voix pour,

- **PREND ACTE** du rapport établi par la CLECT de la CCAM relatif au transfert au niveau communautaire de la compétence GEMAPI tel qu'annexé ;
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT précité ainsi que les préconisations adoptées par cette instance à une large majorité en matière d'évolution des AC des Communes membres suite à la communautarisation de la compétence GEMAPI ;
- **VALIDE** en conséquence le tableau ci-après d'évolution pluriannuelle des AC des Communes membres de la CCAM jusqu'en 2021 ainsi que les montants révisés qui y figurent pour les années 2019, 2020 et 2021, tel qu'ils résultent de la prise en compte de ces préconisations ;
- **RETIENT** ainsi que seules quelques Communes membres de la CCAM verront leurs AC impactées et pour une durée de surcroît limitée à deux ans, soit sur les seuls exercices budgétaires 2019 et 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCAM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

OPTION B		AVEC IMPUTATION AUX COMMUNES MEMBRES DU SIDA LA CANNER DU SEUL SOLDE D'EMPRUNT SOUSCRIT PAR CE DERNIER RESTANT A REMBOURSER						
COMMUNES	AC- 2018	AC- 2019 ^a		AC- 2020 ^a		AC- 2021		
		Montants votés Fin 2018	Impact 2019 solde emprunt SIDA la Canner	Montants votés Fin 2018	Impact 2020 solde emprunt SIDA la Canner		Montants votés Fin 2020	
ABONCOURT	9 550,00 €	9 550,00 €	-1 410,81 €	8 139,19 €	9 550,00 €	-298,68 €	9 251,32 €	9 550,00 €
BERTRANGE	102 735,42 €	102 735,42 €		102 735,42 €	102 735,42 €		102 735,42 €	106 058,00 €
BETTELAINVILLE	-22 399,08 €	-22 399,08 €	-1 995,42 €	-24 394,50 €	-22 399,08 €	-422,45 €	-22 821,53 €	-22 399,08 €
BOUSSE	40 249,00 €	40 249,00 €		40 249,00 €	40 249,00 €		40 249,00 €	40 249,00 €
BUDING	3 496,00 €	3 496,00 €	-2 239,83 €	1 256,17 €	3 496,00 €	-474,20 €	3 021,80 €	3 496,00 €
BUDLING	401,00 €	401,00 €		401,00 €	401,00 €		401,00 €	401,00 €
DISTROFF	40 774,00 €	40 774,00 €		40 774,00 €	40 774,00 €		40 774,00 €	40 774,00 €
ELZANGE	114,27 €	114,27 €	-1 948,01 €	-1 833,74 €	114,27 €	-412,41 €	-298,14 €	1 366,00 €
GUENANGE	-15 950,14 €	-15 950,14 €		-15 950,14 €	-15 950,14 €		-15 950,14 €	-15 950,14 €
HOMBOURG-BUDANGE	27 291,00 €	27 291,00 €	-2 988,42 €	24 302,58 €	27 291,00 €	-632,68 €	26 658,32 €	27 291,00 €
INGLANGÉ	34 996,00 €	34 996,00 €	-1 757,99 €	33 238,01 €	34 996,00 €	-372,18 €	34 623,82 €	34 996,00 €
KEDANGE-SUR-CANNER	79 219,00 €	79 219,00 €	-2 286,36 €	76 932,64 €	79 219,00 €	-484,05 €	78 734,95 €	79 219,00 €
KEMPLUCH	-125,00 €	-125,00 €		-125,00 €	-125,00 €		-125,00 €	-125,00 €
KLANG	-62,00 €	-62,00 €		-62,00 €	-62,00 €		-62,00 €	-62,00 €
KOENIGSMACKER	210 904,00 €	210 904,00 €	-4 486,99 €	206 407,01 €	210 904,00 €	-952,06 €	209 951,94 €	210 904,00 €
LUTTANGE	183 639,00 €	183 639,00 €		183 639,00 €	183 639,00 €		183 639,00 €	183 639,00 €
MALLING	9 768,00 €	9 768,00 €		9 768,00 €	9 768,00 €		9 768,00 €	9 768,00 €
METZERESCHE	-6 656,00 €	-6 656,00 €		-6 656,00 €	-6 656,00 €		-6 656,00 €	-6 656,00 €
METZERVESSE	61 213,00 €	61 213,00 €		61 213,00 €	61 213,00 €		61 213,00 €	61 213,00 €
MONNEREN	5 354,00 €	5 354,00 €		5 354,00 €	5 354,00 €		5 354,00 €	5 354,00 €
OUDRÉNNE	2 234,00 €	2 234,00 €		2 234,00 €	2 234,00 €		2 234,00 €	2 234,00 €
RURANGE-LES-THIONVILLE	-16 089,00 €	-16 089,00 €		-16 089,00 €	-16 089,00 €		-16 089,00 €	-16 089,00 €
STUCKANGE	-229,12 €	-229,12 €		-229,12 €	-229,12 €		-229,12 €	1 426,00 €
VALMESTROFF	7 491,00 €	7 491,00 €		7 491,00 €	7 491,00 €		7 491,00 €	7 491,00 €
VECKRING	22 683,00 €	22 683,00 €		22 683,00 €	22 683,00 €		22 683,00 €	22 683,00 €
VOLSTROFF	10 258,00 €	10 258,00 €		10 258,00 €	10 258,00 €		10 258,00 €	10 258,00 €
TOTAL AC POSITIVE	852 369,69 €	852 369,69 €		837 075,02 €	852 369,69 €		849 041,57 €	858 370,00 €
TOTAL AC NEGATIVE	-61 510,34 €	-61 510,34 €		-65 339,50 €	-61 510,34 €		-62 230,93 €	-61 281,27 €
TOTAL	790 859,35 €	790 859,35 €		771 735,52 €	790 859,35 €		786 810,64 €	797 088,73 €

Dénomination et numérotations des rues sur la Commune de Buding



Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

CONSIDERANT l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** les numérotations suivantes :
- 1, 2 et 4 route de Helling
- 24, la Haie du Chevreuil
- 25, route d'Inglange
- 22, rue des Jardins
- 7 et 8, rue de la Forêt à ELZING
- 6, route de Kédange
- 39A, rue de l'Eglise pour l'Ecole Primaire
- 39B, rue de l'Eglise pour l'Ecole Maternelle
- **VALIDE** le lieudit SPATZFELD (chalet)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Indemnité pour occupation de terrain

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'exploitation de la forêt communale, il a fallu utiliser un terrain agricole pour le stockage des grumes, exploité par Monsieur Firmin JUNGLING.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de 300 € à Monsieur Firmin JUNGLING pour le préjudice subi lors du débardage conformément à sa demande.

Subventions Associations 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :
 - o Théâtre NIHILO NIHIL 1 200,00 € contribuant ainsi à la réussite des Ateliers Lecture et d'accompagnement des acteurs
- **DIT** qu'avant vote du Budget Primitif, cette somme sera systématiquement reprise au Budget Primitif de l'exercice suivant.

Subvention Ecole Elémentaire – Classe transplantée



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élèves de CE2, CM1 et CM2, soit 31 élèves, partiront du 26 au 28 juin 2019 en classe transplantée en séjour sport, nature et patrimoine à l'Auberge de Jeunesse de Remerschen au Luxembourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € afin de permettre le départ de tous les enfants.
- **DIT** qu'avant vote du Budget Primitif, cette somme sera systématiquement reprise au Budget Primitif de l'exercice suivant.

Participation aux frais de transports scolaires – Avenant N° 1

Dans le cadre de la nouvelle localisation du collège de Kédange-sur-Canner, le montant acquitté par les familles des élèves de Buding sont considérés comme « non ayants-droit » au regard de la distance désormais inférieure à trois kilomètres entre leur domicile et le site du nouveau collège. Le service transport de la Région Grand Est invite les élus, par cet avenant, à proroger d'une année la convention définissant les modalités des frais de transports, soit jusqu'au 31 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- o **AFFIRME** sa volonté de prendre en charge la différence de montant engendré par ce nouveau statut, par un reversement aux familles concernées sur présentation du titre de transport. Le montant exact sera précisé sur la liste nominative en fonction des tarifs applicables au 1^{er} septembre de chaque année.
- o **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Motion d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place de la Commune.

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des communes forestières et de l'Office Nationale des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- **DECIDE** d'examiner une baisse des ventes des bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Motion de maintien du service public ONF



Le conseil municipal de BUDING réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de

nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **SOUTIENT** les personnels de l'Office Nationale des Forêts
- **DEMANDE** au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- **DEMANDE** au gouvernement le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- **DEMANDE** au gouvernement le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

1^{er} SEMESTRE 2019

Marche IVV

Nous avons été contraints d'annuler notre traditionnelle marche annuelle en raison d'un problème de battue de chasse exceptionnelle ordonnée par la préfecture.

Activité pêche au périscolaire

Encore une fois cette année, les enfants du périscolaire de Buding ont été encadrés par les bénévoles de l'association AVB (Raymond RUSCONI, Denis RICCIONI, Jean-Luc DRONNE, Isolino MARCHIOL, Yvan BOCQUET).

Une cinquantaine d'enfants ont été accueillis sur 5 séances (du 3 avril au 26 juin). La pêche s'est avérée miraculeuse car une trentaine de poissons ont été sortis de l'eau à chaque séance. Pour assurer leur sécurité, des gilets de sauvetage ainsi qu'une bouée homologuée ont été achetés par l'association.



Prochaines manifestations :

Macadam Jeunesse : 2 activités « pêche » seront assurées par les bénévoles de l'AVB avec barbecue le midi offert aux jeunes par l'association

Festival de Théâtre : Gestion du parking et circulation lors des 16 séances

14 août 2019

Soirée dansante et petite restauration suivie d'un feu d'artifice sur le site du moulin
Exposition de motos – Structure gonflable et animations – Balade en poney



Rentrée des associations 8 septembre : Gestion du parking et circulation

Brocante de l'APE 29 septembre : Buvette et petite restauration

Participation au Marché de l'avant du 30 novembre 2019

Beaujolais le 23 novembre : Soirée repas campagnard avec animation musicale

Toutes les personnes désirant nous aider à organiser ces évènements sont les bienvenues. Si vous le souhaitez, faites-vous connaître en contactant le 06 12 97 28 82 (M. RUSCONI) ou auprès de l'un des membres du Comité.

Dernière minute : un stand buvette sur le site du Moulin de la Canner samedi et dimanche sur la période estivale. Nous espérons vous y rencontrer.

Raymond RUSCONI



Théâtre de Nihil Nihil

13^{ème} EDITION!

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE L'ARC MOSELLAN

La troupe de Buding organise depuis 13 ans ce festival de théâtre sur le secteur de l'Arc Mosellan où elle propose des spectacles d'envergure avec des distributions d'artistes professionnels et amateurs.

A son actif, des créations en direction des publics adultes et du jeune public, des textes et leurs auteurs choisis dans un répertoire populaire de qualité, mais aussi des créations originales contemporaines.

La BIBLIOTHÈQUE VOLANTE Saison 2018-2019

L'atelier de lecture expressive a repris de nouveau cette saison au périscolaire de Buding, sous la direction du metteur en scène, Rémi Barbier. Une lecture-spectacle exceptionnelle de l'œuvre *Le moulin aux alouettes*, adaptée d'un texte de Marcel Pagnol, se jouera par la bibliothèque volante le 15 juin à 14h à la Grange Metzervisse Village Lorrain.



Cette représentation sera suivie d'un spectacle qui s'inspire du récit *Histoire aux cheveux rouges* de Maurice Yendt, réalisé par la MJC Bouzonville.

- Entrées libres

L'APÉROLITTÉRAIRE

Cette saison, la compagnie reprend son rendez-vous culturel avec le public : l'Apérolittéraire, en tournée sur le secteur de l'Arc Mosellan. Des textes et chansons d'auteurs incontournables seront donnés, un dimanche matin par mois, et se termineront autour d'un verre.

- Quatre volets auront lieu à Metzervisse, Koenigsmacker, Rurange-lès-Thionville et Hombourg-Budange.

Au programme de l'Apérolittéraire cette saison :

- 29 Septembre 2019 : **Jacques Brel** : Textes, interviews et chansons / 10h00 à Metzervisse (Centre socio-culturel)
- 20 Octobre 2019 : **Rêves d'Europe** / 10h à Koenigsmacker (Salle à définir)
- 2 Février 2020 : **Charles Baudelaire** / 10h à Rurange-lès-Thionville (Salle Montrequienne)
- 5 Avril 2020 : **Marcel Pagnol** / 10h à Hombourg-Budange (Salle des fêtes)



PROGRAMME FESTIVAL ÉTÉ 2019

Pour la 13ème édition du Festival de Théâtre de l'Arc Mosellan, la troupe présentera :

- À la Grange Metzervisse Village Lorrain : **Dîner-spectacle : Raymond Devos** les 28 et 29 juin à 20h.
- À l'École des Tournesols de Bertrange : **Spectacle : Raymond Devos** le dimanche 7 juillet à 10h.
- Dans la Cour du Moulin-Bas de Buding : **Spectacle en extérieur : Pour le meilleur et pour le pire**, quatre pièces en un acte de **Georges Courteline** les 17, 18, 19, 24, 25, 26, 31 juillet et 1, 2 août à 21h15 ; ainsi que les 21, 28 et 4 août à 18h.
 - A cette occasion, la compagnie vous proposera sur le site du Moulin, une formule repas (pizzas au four à 6€) à partir de 19h00.

Réservations pour chaque spectacle au 03 82 83 50 98
ou par mail : reservation.festivalcanner@gmail.com

Site Internet : www.theatredenihilonihil.com



PERISCOLAIRE

On y est ! C'est la fin de l'année scolaire. Vive les vacances ! Les enfants partent comme l'an dernier avec des souvenirs plein la tête.

Les activités réalisées dans le cadre de la garde périscolaire ont été nombreuses et très appréciées des enfants. Le séjour en Belgique durant la première semaine des vacances d'avril a connu un vif succès : 24 participants !

La palme est remportée par les activités proposées les mercredis avec au programme : de la poterie l'association Plaisir Poterie de Vigy, du jardinage au Moulin encadré par Antoine Caillou de la CCAM, un atelier de découverte des échecs avec Patrick Meyer de l'ANPVC, une activité « pêche » sur le site du Moulin encadrée par Raymond Rusconi et son équipe de l'Association Villageoise de Buding, une rencontre avec les aînés du village pour un goûter pris en commun...

Tout cela n'a été possible que grâce à la forte implication de l'équipe d'animation du périscolaire ! Un grand merci à Fred, Virginie et Alice pour leur énergie et pour leur imagination débordantes.

Merci aussi à tous les intervenants extérieurs ainsi qu'aux associations locales pour les belles collaborations et les moments partagés entre budingeois.



Plus qu'un long discours, voici l'année scolaire en images :

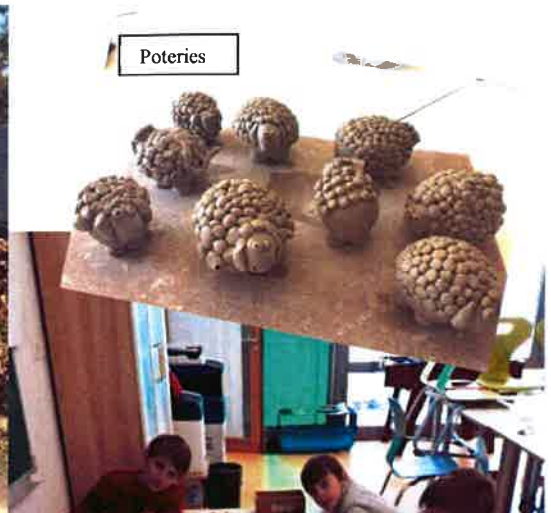
Carnaval sur le thème de Mario Kart !

Les participants au Bushcraft (= art de vivre dans les bois)...et leur coach !





Séjour en Belgique 04/2019



Poteries



Activité pêche



Découverte des échecs



Jardinage



Rencontre intergénérationnelle



Olympiades à la fête de l'école le 8 juin



Olympiades à la fête de l'école le 8 juin

Pour plus de photos, retrouvez-nous sur <http://www.periscolaire-budinq.fr>
Bel été à tous ! On vous donne rendez-vous Le 2 septembre...
J-David MAENNLEIN
Pdt Eau Vive



Associations des Parents d'Élèves des Écoles de BUDING

APE de Buding
Registre des Associations
Volume 53
Folio N° 163

Ape.buding@gmail.com

Grâce à vous, chers parents, grâce aux bénévoles de l'APE et aux actions menées depuis le début de cette année comme la participation à la chasse aux œufs pour Pâques, les structures gonflables, la fête de l'école ainsi que la vente des calendriers, nous avons pu :

- apporter une subvention à l'école pour la sortie transfrontalière ainsi que le transport pour la sortie prévue à la Villa Borg
- financer les sorties scolaires à Bousse pour la course d'orientation des maternelles, le handball et l'athlétisme à Guénange, le cross à Distroff, les sorties cinéma à Thionville,
- aller à la rencontre des correspondants allemands à Trèves

Encore merci à vous, parents ainsi qu'aux bénévoles!

Passez de bonnes vacances bien méritées. Nous nous retrouvons pour la rentrée de septembre avec d'ores et déjà un vide-grenier programmé pour le dimanche 29 septembre.





Flore du Hammelsberg

Balades du patrimoine

Rappelons que la thématique dominante de cette année est la découverte des sites Natura 2000 en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels lorrains (C.E.N.). C'est ainsi que les participants ont pu découvrir, au premier semestre, les sites du Hammelsberg (près de Perl), du Grafenthal (près de Neukirchen-les-Bouzonville), de la « Côte sous la roche » (près de Clouange), la sortie vers les pelouses calcaires de Klang ayant dû être annulée pour cause de météo défavorable.

A la rentrée, il reste 3 balades au programme :

- **14 septembre** : autour de l'Altenberg (ferme du Koenigsberg, chapelle de Marienfloss, quartzites de Sierck, ruisseau de Montenach, « Scheifmühle » ou moulin à polir)
- **28 septembre** : autour de Velving (zone Natura 2000 de Velving, Ottonville, église du Xème siècle de Valmunster)
- **12 octobre** : autour de Kédange-Helling (site Natura 2000 de Helling, anciennes carrières de gypse).

Les conditions de participation restent les mêmes : 3€ par personne (4€ par couple, gratuit pour les moins de 14 ans et les adhérents de l'A.N.P.C.V. (cotisation : 10€ l'année)).

Entre Moselle et Canner, N° 11



Le N° 11 de la revue annuelle *Entre Moselle et Canner*, le magazine du patrimoine et de l'environnement décliné à l'échelle locale, est disponible sur demande, pour le prix de 6 €, à l'adresse de l'association.

Au sommaire : de la Canner à la See, le retour à la France en 1918, le ban Saint Jean, le passage du bac de Cattenom, la biodiversité dans nos jardins, etc...

Association Nature et Patrimoine Vallée de la Canner

Contact et renseignements : Patrick Meyer, 21, rue de l'église, BUDING ; tel. : 03 82 83 92 38

Site internet : www.canner.fr



Le Conseil de Fabrique de la paroisse de BUDING

Un point sur nos finances.



La quête pour l'entretien de l'église (les enveloppes annuelles distribuées en septembre/octobre 2018) a rapporté la somme de 2180 €.

Cette somme conséquente nous est indispensable pour faire face à nos dépenses régulières. Pour 2018, celles-ci se sont montées à 2259,18 €. Le conseil est conscient de l'effort fourni par chaque donateur. Que tous ici soient remerciés de leur générosité.

En 2018, nous avons la volonté de remplacer l'orgue défectueux qui par ailleurs tenait plus du synthétiseur de bal que d'un instrument liturgique digne des cérémonies importantes dans la vie chrétienne.

Aidé par notre organiste Jean-Luc SCHREIBER, le choix s'est porté sur un orgue CONTENT Clavis 224. - 2 claviers – 4 x 24 jeux.

Après bien des vicissitudes avec un fournisseur local qui n'a jamais su tenir ses engagements, nous avons pu acquérir le 19 janvier 2019 cet instrument chez la société allemande SIX+FOUR à Sulzbach.

Merci encore à Jean-Luc pour son aide.

Aujourd'hui, grâce à ce bel instrument, un organiste talentueux et une chorale renouvelée, nos cérémonies ont pris une autre dimension pour la plus grande satisfaction de tous les paroissiens.

Bien évidemment, il va falloir assumer le prix de cet achat conséquent, mais le conseil saura y faire face en ayant une gestion de trésorerie encore plus rigoureuse afin de minimiser le déficit comptable de 2019 qui sera inévitable.



02 Mars 2019 : Bénédiction de l'Orgue par l'Abbé Xavier ALTHUSER.



Photos :
Jean-Marie VINTER

Une prière

Un petit mot de soutien à l'abbé Joël qui fait face à la maladie. Que nos prières trouvent la grâce du Tout Puissant et te permettent de recouvrer rapidement la santé.



Torsades à la tapenade

Temps de préparation : 15 minutes
Temps de cuisson : 25 minutes à 200°C

Ingrédients (pour 8 personnes)

- 2 disques de pâte feuilletée pur beurre
- 1 pot de tapenade
- 1 pot de confinade de tomates
- 1 œuf pour la dorure
- Thym herbes de Provence



Préparation :

Préchauffez votre four à 200°C. Déposez un disque de pâte feuilletée sur la plaque de votre four, moi j'ai utilisé ma grande plaque à pizza. Tartinez la moitié du disque avec la tapenade et l'autre moitié avec la confinade de tomate.

Déposez le deuxième disque de pâte et pressez légèrement pour le faire adhérer. Badigeonnez de jaune d'œuf. Saupoudrez avec du thym ou des herbes de Provence.

Posez au centre du disque un verre et tracez des rayons d'environ 3 cm à la base. Ensuite torsadez les rayons en inversant le sens à chaque fois (un torsadé à gauche, un à droite et ainsi de suite).

Enfournez pour environ 25 min jusqu'à ce que la pâte ait bien gonflée et soit bien dorée. Laissez tiédir avant de déposer sur un plat de service. Vous pouvez préparer votre soleil à l'avance et le faire réchauffer quelques minutes au four pour le servir tiède.

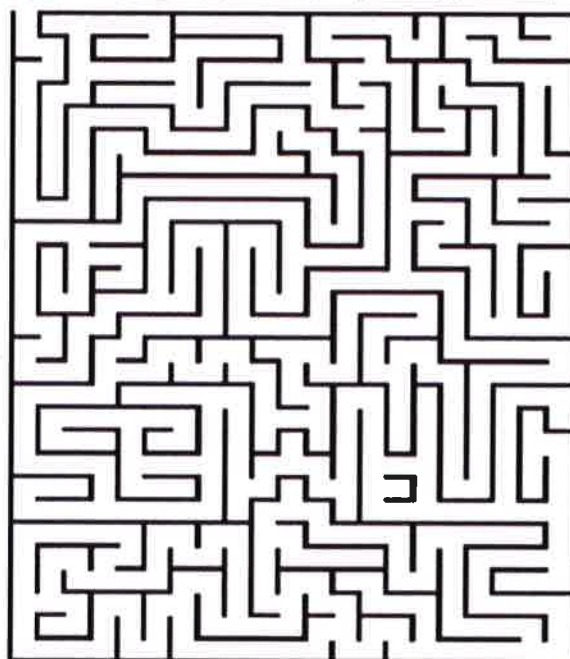
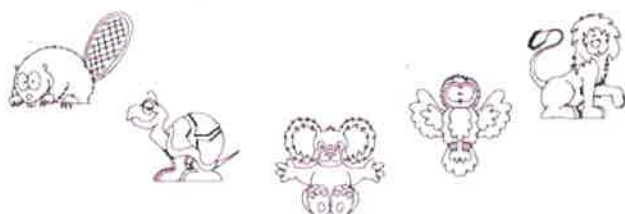
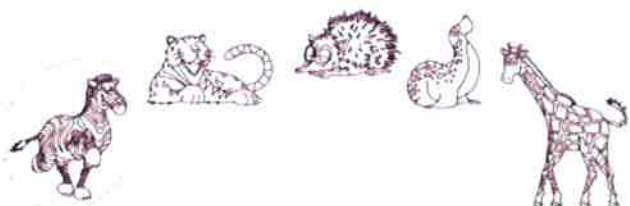
Vous pouvez mettre du fromage râpé et des graines de sésame à Laplace de la tapenade et ou de la confinade



Jeux concours enfants



Peux-tu remettre
la bonne peau à chaque
animal ?



Charade

Mon premier est la première lettre de l'alphabet.

Mon deuxième sert à tenir la voile sur un bateau.

On voit beaucoup d'animaux dans mon troisième.

Les oiseaux habitent dans mon quatrième.

Mon tout est la plus grande forêt du monde.

Nom, prénom :

Adresse :

N° tél :

Bulletin réponse à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie
À l'attention de la commission de la communication. Un gagnant sera tiré au
sort .

Jeux concours adultes

PRÉSENTATEUR DE JT CHANTEUR ENERVANT	NOTE APPENDICE	POISSON ROUGE DONNEE VE À ASTÉRIX	A REMPLACÉ PPOA	DIVERTIE PRIX À GAGNER	SON NOM : FITZGERALD POSSÈDE	ACTEUR "BRONZE" UGAR
			HUMORISTE BAVARDE			
ARTICLE CHANTEUSE ZEN		SYSTÈME D GLACE ANGLAISE				
			DISCIPLINES		MÉLODIE CELUI-LÀ (OU UN AUTRE)	
ANIMATEUR TV	PERCA LETTRE GRECQUE			OBTENU NOM D'EMPRUNT		UNITÉ DE LONGUEUR PROPORTION
			PARCOURAI EXCLAMATION			
COÛTUMES CONTINENT		GROUPE DE ROCK ANGLAIS BOULIER			ÉPREUVE	
			EN PAINNE IMAGE PLEURE	RÉPONSE À UN RÉPÉ-RENDUM	PRÉPOSITION DERNIER REPAS	EXPULSAI
DESSINE "LE CHAT"	CURIE AU LABO JOUET À EAU		PRIVÉE DE BEE YEUX CAPITALE AU CONGO			
				PETIT POÈME GALLIUM AU LABO		RAYON DE BOLEIL ACTEUR MAGNIFIQUE
REINE DE LA POP AMÉRICAINE	ANIMATEUR TV	BULBE MORS DE RÉVOLUTION			SUPPLÉ-MENT TENTATIVE	
				ÉCOLE TRÈS BECS		DÉMONSTRATIF
LIEUX DE TOURNOIS SAUCISSE DE SAVOIE				VARIÉTÉ DE CHAMPAGNE ARTICLE ÉTRANGER	SANS RELATION	
			COÛTURIER "AU GARRÉ" TRANSFORMATIONS			AVANT MEN MANIFIÈRE AFRICAINE
BIZARRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS					FRAN BANCAIRE TRAVAIL FORCÉ	
	MOYEN DE TRANSPORT DÉESSE MÈRE			AMÉE DE ZIRAI	SIGNE TRIGO AVANT JÉSUS-CHRIST	UN ÉVANGILE EN AMPIÈRE
DONNAIENT LEUR ACCORD GRYFFOIRS						WELK À LONDRES
				SPÉCIALITÉ MILANAISE		

Nom, prénom :

Adresse :

N° tél :

Grille à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie.
A l'attention de la commission de la communication.
Un gagnant sera tiré au sort.